

## Bulletin d'inscription

Formation **Les fondamentaux des finances locales**

Lieu **En distanciel**

Date choisie Session /  du vendredi 29 au samedi 30 novembre 2024 - 9h00-17h30

### Le stagiaire

Civilité  Mme -  Mlle -  M.

Nom

Prénom

Fonction exercée

Téléphone

Email

Adresse

Code postal

Ville

### La collectivité

Type  Mairie -  Communauté de Commune

Conseil Régional -  Conseil Départemental

Intitulé

Adresse

Code postal

Ville

Responsable

Téléphone

Email

Nombre d'habitants

*Signature de l' élu*

*Signature et cachet de la collectivité*

### Tarifs de la formation T.T.C par jour\*

Le coût de cette prestation sera facturé par l'ENSAP sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

- > **300 €** Pour une commune de moins de 5 000 habitants
- > **350 €** Pour une commune de 5 000 à 20 000 habitants
- > **400 €** Pour une commune de 20 000 à 50 000 habitants
- > **500 €** Pour une commune de 50 000 à 100 000 habitants
- > **550 €** Pour une commune de plus de 100 000 habitants, Conseillers, Départementaux et Conseillers Régionaux
- > **550 €** Tarif unique DIF élus

Les tarifs comprennent les frais de formation, le café d'accueil et le repas du midi.

\* Prix net, en exonération de TVA. TVA non applicable, article 261 al4°4 du CGI

### Conditions générales de ventes

En cas d'annulation, si l'annulation a lieu au moins 8 jours francs avant le début de la formation, la collectivité ne s'acquittera d'aucun frais. Si l'annulation a lieu entre 8 jours francs et 5 jours francs avant la formation les frais seront à hauteur de 50% de la somme due. Si l'annulation a lieu moins de 5 jours francs avant le début de la formation ou en cas d'absence, la collectivité ou le stagiaire prenant en charge la formation devra s'acquitter de 100% de la somme due.

Un stagiaire est réputé inscrit s'il a renvoyé par courrier ou email un bulletin d'inscription signé de sa main et du responsable légal de la collectivité.

Les frais de déplacement sont à la charge du stagiaire ou de la structure prenant en charge la formation.

L'ENSAP se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Dans ce cas le stagiaire sera averti au moins 8 jours avant la date prévue. L'ENSAP se réserve le droit de ne pas indiquer au stagiaire les raisons de cette annulation.

# Formation

## Les fondamentaux des finances locales

---

### Objectif

- Comprendre l'environnement des **finances communales**.
- Acquérir les **fondamentaux de la gestion financière**.
- Savoir « **construire un budget** ».
- Mettre en évidence les **marges de manœuvre**.
- Comprendre les **conséquences de la réforme territoriale (<https://www.ensapformation.com/formation/reforme-territoriale-et-la-loi-notre-16/>)** sur les relations financières entre les communes et l'E.P.C.I.

### Programme

- L'environnement financier des collectivités locales
- Le cadre, les principes, le calendrier et les documents budgétaires
- Analyse et stratégie financière

### Prérequis :

- Aucun

### Moyens pédagogiques:

- Support pédagogique
- Etudes de cas et exercices
- Évaluation finale de la formation par un QCM. Le stagiaire est réputé réussir la formation à partir de la note de 10/20.

### Modalités / Conditions d'accès :

- Présentiel
- Durée du stage : 2 journées de 6 heures, soit 12 heures
- Accueil des personnes en situation de handicap sous conditions. Pour plus de renseignements 07 71 82 48 29 ### Taux de réussite :
- en attente

### Taux de satisfaction :

- 100%

Cette session peut être complétée par la formation **optimisation du budget local** (<https://www.ensapformation.com/formation/optimisation-du-budget-local-19/>)

## Lieu / En distanciel

Nous vous proposons de suivre cette formation en distanciel via une plateforme de visioconférence.

Nous vous transmettrons le lien de connexion dans la convocation qui vous sera envoyée quelques jours avant le stage.

📍 Plateforme Click Meeting de l'ENSAP

☎ 03 83 82 04 24